



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 07/02/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 07 février 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°9-mise-jour-tableau-effectifs

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Madame MANSE Corinne (donne pouvoir à Madame SADRES Valérie), Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Monsieur ALIBERT Fabien)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	04

I - Exposés des motifs

Afin de prendre en compte des mouvements au sein du personnel municipal à la suite de la mutation d'un agent et d'une promotion interne, il convient de créer les postes suivants :

<i>Motifs</i>	<i>Service</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Poste créé</i>	<i>Date création</i>
Recrutement sur poste vacant	ST	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe TC	01/02/2022
Promotion interne	MEDIA	A	Bibliothécaire TC	01/02/2022

Les postes non pourvus et vacants à la suite de ces mouvements seront proposés à la suppression du tableau des effectifs lors du prochain comité technique.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

II - Considérants et références juridiques

Vu la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-49-007 du 22 février 2021 relative aux lignes directrices de gestion (LDG),

Vu l'avis de la commission administration générale, personnel et numérique,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

CREER : les postes suivants à compter du 1^{er} février 2022

<i>Motifs</i>	<i>Service</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Poste créé</i>	<i>Date création</i>
Recrutement sur poste vacant	ST	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe TC	01/02/2022
Promotion interne	MEDIA	A	Bibliothécaire TC	01/02/2022

Révisé 2022 n° 009

Rapporteur : **Madame Monique FORNASARI**

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguët